Comité pour l’élimination de la discrimination  
à l’égard des femmes

**Trentième session**

12-30 janvier 2004

Point 6 de l’ordre du jour provisoire\*

**Application de l’article 21 de la Convention  
sur l’élimination de toutes les formes de discrimination  
à l’égard des femmes**

Rapport établi par les institutions spécialisées  
des Nations Unies concernant l’application  
de la Convention dans les domaines qui entrent  
dans le cadre de leurs activités

Note du Secrétaire général

Additif\*\*

Organisation des Nations Unies pour l’alimentation  
et l’agriculture

\* CEDAW/C/2004/I/1.

\*\* La soumission tardive du présent document est due à la transmission tardive des données par la FAO.

1. Le 19 septembre 2003, le Secrétariat, au nom du Comité, a invité l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) à présenter au Comité un rapport sur les renseignements que les États lui ont fournis au sujet de l’application de la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes, pour compléter l’information figurant dans les rapports des États parties à la Convention devant être examinés à la trentième session.
2. Par ailleurs, le Comité souhaitait avoir des renseignements sur les activités, programmes et décisions de la FAO visant à promouvoir l’application de la Convention.
3. Le rapport ci-joint fait suite à la demande du Comité.

Annexe

Rapport présenté par l’Organisation des Nations Unies  
pour l’alimentation et l’agriculture au Comité  
pour l’élimination de la discrimination  
à l’égard des femmes, à sa trentième session

Bhoutan

Selon les chiffres de 2001, le Bhoutan compte 1,9 million d’habitants, dont 49,4 % de femmes. La population du Bhoutan est à 93 % rurale. La proportion d’actifs est de 48 % et 94 % des actifs travaillent dans le secteur agricole. La proportion de femmes actives est de 40 %, dont 98 % de travailleuses agricoles.

Activités de la FAO en faveur de l’autonomisation des femmes dans les zones  
rurales et de l’égalité des sexes

Dans le cadre de sa mission d’information sur les femmes dans les zones rurales, la FAO a élaboré un document récapitulatif sur le Bhoutan dans lequel elle fait ressortir le rôle que jouent celles-ci dans l’agriculture, l’environnement et la production rurale. Elle y décrit la place respective des hommes et des femmes dans l’agriculture, l’environnement et l’économie rurale et la contribution des femmes à la sécurité alimentaire, et y énonce des recommandations concernant les stratégies et les programmes à mettre en place en faveur de la femme bhoutanaise.

En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la FAO a réalisé un projet intitulé « Stratégie nationale pour l’utilisation de fourneaux et d’autres sources d’énergie au Bhoutan », dont le but essentiel est de mettre à la disposition du Gouvernement une étude complète de la consommation de bois de feu et des différentes méthodes de production d’énergie accessibles aux femmes. Les femmes étant les principales consommatrices de bois de feu au Bhoutan, l’Association nationale des femmes du Bhoutan a apporté une contribution importante à cet égard.

Le Bhoutan a participé à toutes les réunions régionales que la FAO a organisées sur les stratégies nationales d’enseignement à distance et de conservation de la diversité biologique agricole en ayant à l’esprit le rôle et les intérêts des femmes rurales.

Éthiopie

Selon les estimations de 2002, l’Éthiopie compte 69,1 millions d’habitants, dont 50 % de femmes. La population est rurale à 84 %. Vingt-quatre pour cent des Éthiopiennes seraient actives, quatre sur cinq d’entre elles dans le secteur agricole.

Activités de la FAO en faveur de l’autonomisation des femmes dans les zones  
rurales et de l’égalité des sexes

La FAO a récemment lancé un projet pilote de préservation de la diversité biologique agricole et des connaissances locales, des connaissances qui sont menacées de disparition en raison de la propagation du sida. Il s’agit de mettre en place des dispositifs permettant à chaque communauté locale de préserver ses ressources biologiques agricoles et ses connaissances traditionnelles et de les mettre à la disposition de ses propres membres et des membres d’autres collectivités. Les collectivités confrontées au sida devraient ainsi améliorer leur situation sur le plan nutritionnel, se soulager de nombre de tâches, disposer de meilleures remèdes et consolider leurs moyens de subsistance. On tiendra particulièrement compte du fait que les femmes et les hommes jouent des rôles différents au sein de la collectivité et n’ont pas les mêmes droits ni les mêmes besoins.

La FAO entreprend également dans le nord du Choa et le sud du Tigré un projet de renforcement des capacités techniques visant à améliorer la situation nutritionnelle des familles et à renforcer leur sécurité alimentaire. Les problèmes socioéconomiques et la question des femmes seront envisagés à tous les niveaux   
– planification des actions locales, ciblage des mesures, renforcement de la capacité d’action des organisations sur le terrain. Les collectivités sont associées à l’exécution et au suivi du projet de façon que les hommes et les femmes en recueillent les avantages socioéconomiques en fonction de leurs besoins.

Une étude entreprise en 2003 a révélé que dans la zone de projet, la proportion des familles dirigées par des femmes se situait entre 28 et 36 %, ce chiffre variant suivant le *woreda* dans lequel s’est effectué le comptage. Analphabètes à plus de 90 %, les femmes de la zone étudiée se trouvent dans l’incapacité d’utiliser les nouvelles technologies qui sont disponibles et d’acquérir les compétences voulues pour monter de petites entreprises et surtout pour améliorer l’état nutritionnel de leur famille. Aussi les familles dirigées par des femmes sont-elles les plus pauvres du pays. La FAO a par ailleurs entrepris de renforcer les systèmes de distribution de semences au niveau local de façon à permettre aux femmes de contribuer davantage à la production, au contrôle de la qualité et à la commercialisation des semences. Sachant que les travaux de manutention après récolte et le petit commerce des produits maraîchers sont du ressort de la femme, la FAO s’emploie à former les associations de femmes aux techniques de base de traitement et d’entreposage des semences après récolte. Avec l’aide de la FAO, les femmes cultivent des légumes, produisent des plants d’arbres fruitiers et élèvent des abeilles sur leur lopin de terre.

Par son programme Telefood, la FAO finance en Éthiopie plusieurs initiatives en faveur des femmes, dans différents domaines : production maraîchère, élevage de moutons et reconstitution des troupeaux caprins décimés par la sécheresse, appartenant à des familles dirigées par des femmes.

De 1994 à 1996, la FAO a entrepris, dans le cadre d’un projet pilote, de mettre au point une méthode de planification de la vulgarisation agricole fondée sur la participation et sur une analyse de la situation des femmes et tenant compte des demandes des intéressés. Objet d’étude, ce projet a été cité dans une publication plus générale intitulée *De l’agriculteur au planificateur et vice-versa : recueil des meilleures pratiques*[[1]](#endnote-1) pour illustrer les méthodes de planification du développement faisant appel à la participation et tenant compte de la question des femmes.

Kirghizistan

D’après les chiffres de 2001, le Kirghizistan compte près de 5 millions d’habitants, dont 65,8 % vivent en milieu rural. Selon les estimations, 44,5 % des Kirghizes sont actifs, 25 % d’entre eux dans le secteur agricole. La proportion de femmes actives est de 47,2 %, dont 19,7 % de travailleuses agricoles.

Activités de la FAO en faveur de l’autonomisation des femmes dans les zones  
rurales et de l’égalité des sexes

Dans le cadre de son programme d’analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe, la FAO a organisé au Kirghizistan, en juillet 2003, un stage de formation à la gestion des données ventilées par sexe aux fins du développement agricole et rural. Les 21 participants au stage venaient du Kirghizistan, de la Géorgie, du Kazakhstan et du Tadjikistan. L’objet de ce stage était de renforcer les capacités des spécialistes en matière de production, d’analyse et d’interprétation des données ventilées par sexe aux fins de la formulation de stratégies. La FAO a pu à cette occasion mettre à l’essai le matériel didactique traduit en russe, dont elle entendait étendre l’utilisation dans les pays russophones, et y apporter les modifications nécessaires.

Parmi les documents de formation à l’analyse des données socioéconomiques ventilées par sexe, ont été traduits en russe des guides d’application au niveau du terrain et au niveau intermédiaire et des guides thématiques sur l’irrigation, le microfinancement et la gestion du cycle de projet.

Népal

D’après les chiffres de 2001, le Népal compte 23,6 millions d’habitants, dont 88 % vivent en milieu rural. Les actifs forment 47 % de la population; 93 % d’entre eux travaillent dans le secteur agricole. La proportion de femmes actives est de 39 %, dont 98 % de travailleuses agricoles.

Activités de la FAO en faveur de l’autonomisation des femmes dans les zones  
rurales et de l’égalité des sexes

Le Népal est l’un des pays bénéficiaires du projet régional de la FAO visant à renforcer les capacités des femmes en matière d’irrigation et de gestion des ressources en eau aux fins de la sécurité alimentaire et de la santé des familles. Ce projet consiste à former les femmes des zones rurales aux techniques d’irrigation peu coûteuses et peu consommatrices d’eau afin qu’elles puissent garantir la sécurité alimentaire et augmenter le revenu de leur famille. Grâce à l’aide directe qui leur sera prêtée, les femmes pourront avoir davantage accès aux ressources productives, exploiter des techniques d’irrigation à faible coût et mieux s’intégrer à la vie économique. Le projet permet de mobiliser les associations locales, notamment les associations de femmes et les organisations non gouvernementales, et de leur ouvrir l’accès aux ressources en eau et aux connaissances et pratiques dans le domaine nutritionnel.

Par l’intermédiaire de son programme Telefood, la FAO a aidé les 52 membres d’un groupe de femmes du district de Bhaktapur dans la vallée de Katmandou, région vouée à la culture des épices, à construire une petite usine de transformation. Désormais, au lieu de céder leur production à des minoteries pour un prix dérisoire, ces femmes effectuent elles-mêmes la transformation et la vente de leurs récoltes. Telefood a financé la construction du bâtiment et l’acquisition de dessiccateurs, de broyeurs, de balances et de thermoscelleurs, et le Gouvernement népalais s’est chargé de la formation et des services de conseils techniques.

La FAO a élaboré un document récapitulatif sur les femmes et l’agriculture, l’environnement et la production rurale du Népal. Ce document présente une analyse du rôle joué par la femme dans ces trois domaines, en mettant l’accent sur la contribution de la femme rurale à la sécurité alimentaire. Y sont mis en évidence les stratégies et les programmes qui tiennent compte de la différence entre hommes et femmes.

Par ailleurs, le Népal a participé à toutes les réunions régionales que la FAO a consacrées à la mise au point de stratégies régionales d’enseignement à distance et de transfert de technologie à l’intention des femmes des zones rurales.

De 1996 à 1999, la FAO s’est employée, dans le cadre d’un projet pilote, à faire mieux connaître le rôle des femmes dans la production agricole de façon à faciliter la mise au point de programmes tenant compte des besoins de la femme. Ce projet a été présenté sous forme d’étude de cas dans la publication d’information générale intitulée *De l’agriculteur au planificateur et vice-versa : recueil des meilleures pratiques*1, qui présente des méthodes de planification faisant appel à la participation et tenant compte des besoins de la femme.

En 2001, le bureau de la FAO au Népal a fait figure de pionner en appliquant des principes de gestion du personnel qui tiennent compte des besoins des femmes. C’est ainsi qu’on y a aménagé des locaux réservés aux femmes allaitantes et mis en place un système d’indemnisation des fonctionnaires féminins pour les frais de garde d’enfants qu’elles encourent lorsqu’elles sont envoyées en mission sur le terrain.

Nigéria

En 2001, le Nigéria comptait près de 117 millions d’habitants, dont 55 % vivaient en milieu rural. La population est composée de 40 % d’actifs, dont 32 % de travailleurs agricoles. La proportion de femmes actives est de 36 %, dont 34 % de travailleuses agricoles.

Activités de la FAO en faveur de l’autonomisation des femmes dans les zones  
rurales et de l’égalité des sexes

Dans le cadre de son projet Dimitra, la FAO rassemble des données détaillées sur les organisations et les projets concernant les femmes des zones rurales, la sécurité alimentaire et le développement durable en Europe, en Afrique et au Proche-Orient. Pour appeler l’attention sur la contribution de la femme rurale au développement, la FAO diffuse les informations recueillies en recourant aussi bien aux moyens de communication traditionnels qu’aux nouvelles technologies de l’information. Elle cherche par là à appeler l’attention des agents du développement sur les problèmes liés à la condition de la femme et à promouvoir l’échange et la diffusion d’informations. Les 24 organisations nigérianes répertoriées sur la base de données de Dimitra (<www.fao.org/sd/dimitra>) sont associées à un total de 57 projets.

1. <http://www.fao.org/sd/2003/PE0103\_fr.htm>.

   

   [↑](#endnote-ref-1)